ANNEXE Nº 2-9

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU ONRC		
Référence : Arrêté du Ministre de	en date du	
Tel que modifié par l'arrêté en dat	e du	
(Jort N°	du)	

Organisme: Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée

Domaine de la prestation : Etat Civil - nationalité Objet de la prestation : Certificat de nationalité

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

- 1- Que le requérant soit de nationalité tunisienne
- 2- Que le requérant soit résident à la circonscription consulaire

PIECES A FOURNIR

- 1- Extrait de naissance original de l'intéressé
- 2- Copie de la C.I.N. ou du passeport en cours de validité
- 3- Remplir un formulaire
- 4- Dépôt d'une demande au nom du Ministre des Affaires Etrangères
- 5- Paiement du droit de chancellerie (timbre fiscal)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier	-Le demandeur du certificat	- 15 jours au minimum
- Transmission du dossier	-La mission diplomatique	
	ou consulaire tunisienne	
	concernée	
- Etude du dossier	- Les autorités tunisiennes	
	compétentes le cas échéant	
- Octroi du certificat en cas	- Les autorités tunisiennes	
d'accord	compétentes le cas échéant	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : - La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

15 jours au minimum

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1 - Code de la nationalité

REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

ANNEXE Nº 2-10

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC		
Référence : Arrêté du Ministre de	en date du	
Tel que modifié par l'arrêté en date	du	
(Jort N°		

Organisme: Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée

Domaine de la prestation : Opération de chancellerie Objet de la prestation : Octroi du bulletin n°3

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Que le requérant soit de nationalité tunisienne ou étranger ayant séjourné en Tunisie.

PIECES A FOURNIR

- 1- Remplir un formulaire (le même formulaire utilisé par les services du Ministère de l'Intérieur).
- 2- Extrait de naissance du demandeur du bulletin
- 3- Copie de la carte d'identité nationale4- Reçu de paiement du droit de chancellerie

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande	-Le demandeur du bulletin	15 jours ει minimum
- Transmission du dossier	- La mission diplomatique	
au Ministère de l'Intérieur	ou consulaire Tunisienne	
	concernée	
- Octroi du bulletin à		
l'intéressé	-Les Autorités Tunisiennes	
	concernées	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

15 jours au minimum

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1- Code des procédure pénales